

28 avril 2003
Journée internationale pour la sécurité et la santé au travail
Un événement annuel

2003 : "Promouvoir et mettre en oeuvre une culture de la sécurité et de la santé au travail à l'heure de la mondialisation"

Pour la première fois, à l'instar de plus de cent pays dans le monde, Madagascar commémore cette année la journée du 28 avril consacrée à la problématique de la sécurité et de la santé au travail. Cette commémoration, co-organisée avec le Ministère du Travail et des Lois sociales consistera en une conférence-débat qui réunira les représentants des pouvoirs publics, des organisations d'employeurs et de travailleurs, ainsi que les organismes de prévention des accidents du travail.

L'objectif de cette Journée internationale de commémoration est d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les ravages causés chaque année par les accidents et maladies liés au travail et dans le cas spécifique de Madagascar, il s'agira de se pencher sur les voies et moyens à mettre en oeuvre une vraie culture de la sécurité et de la santé au travail et de formuler des recommandations pour l'avenir.

La compétition induite par la mondialisation peut affecter la sécurité et la santé au travail de manière négative. C'est pourquoi une culture de grande envergure de la sécurité et de la santé au travail dans toutes les entreprises peut constituer la voie la plus sûre de parvenir à une réduction du taux des décès et accidents liés au travail ainsi qu'à une réduction des charges à la réparation.

L'OIT estime à 2 millions chaque année le nombre de décès liés au travail et l'on dénombre 1000 accidents non mortels qui provoquent des incapacités partielles ou totales et la perte de revenus. En fait, le travail tue chaque jour 5000 personnes, soit une personne toutes les quinze minutes. La plupart de ces décès sont imputables au non-respect des normes de santé et sécurité, notamment la Convention n°155 de l'OIT.

Un travail décent pour chaque femme et chaque homme du monde entier est l'un des objectifs que s'est fixé l'OIT. Et travail décent signifie travail sans risque.